

REGLEMENT

1/ CADRE et ESPRIT : Course à pied en montagne, en individuel, aux alentours de la commune de Saint Étienne de Baïgorry sur un parcours intégralement balisé. Le classement sera établi, sous condition du strict respect du règlement. La course est ouverte à toute personne de plus de 18 ans mais n'est pas ouverte aux handisports.

2/ PARCOURS- DÉPART- ARRIVÉE : Le départ et l'arrivée se font depuis la place de la mairie de Baigorri. Des points de contrôle seront mis en place. L'organisation se réserve la possibilité de modifier l'horaire de départ en cas de force majeure jusqu'à la dernière minute et le droit de modifier, ou neutraliser tout ou partie du parcours, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

3/ RAVITAILLEMENTS : 4 points de ravitaillement. L'aide et les ravitaillements extérieurs uniquement dans la zone du ravitaillement (100m avant et après).

4/ ÉQUIPEMENT : Épingles de sûreté pour fixation du dossard. Chaque concurrent(e) fixe son dossard sur le torse, afin d'être identifiable. Il est conseillé d'être en possession d'une réserve d'eau pendant la course (bidon ou camelback, etc.....)

5/ NIVEAU REQUIS, SANTÉ et SECURITÉ : La course s'adresse à des sportifs entraînés à la course à pied, de préférence en milieu montagnard et ayant si possible déjà participé à ce type d'épreuve. Les documents suivants seront exigés au moment de l'inscription : Un certificat médical (moins de 1 an) mentionnant l'aptitude à la pratique de la course en compétition OU Une licence FFA (Athlé compétition FFA, Athlé Santé Loisirs FFA – Pass running FFA) OU Une licence FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF avec la mention obligatoire : « apte à la course à pied (ou à la marche) en compétition, ou apte à l'athlétisme en compétition ».

6/ RESPONSABILITÉ : CHAQUE CONCURRENT SE DOIT D'ÉVOLUER EN MONTAGNE EN RESPECTANT LE MILIEU NATUREL ET HUMAIN ET SE DOIT D'ASSISTER TOUT COUREUR EN DIFFICULTE. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'il cause sur soi et sur autrui ; le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

7/ DISQUALIFICATION, ABANDON (aucun remboursement n'est dû par l'organisation)

► Tout manquement au règlement constaté par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne une pénalité en temps (15mm) : Non-respect du parcours suivant le balisage : manquer un poste de pointage, toute attitude anti-sportive, abandon en cours d'épreuve non signalé à l'organisation. Un résultat positif à un contrôle anti-dopage entraîne disqualification.

► Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale) ; Aucun remboursement n'est dû par l'organisation.

8/ CLASSEMENT, CATÉGORIES, DOTATION : Le classement général définitif sera établi à l'arrivée du dernier concurrent.

Catégories FFA retenues : Espoirs et juniors hommes, femmes - Seniors hommes et femmes - Vétérans Hommes et Femmes (V1, V2, V3 et V4)

En cas d'arrivée groupée, le classement sera établi comme suit : même chrono pour tous les concurrents mais classement et récompense en fonction de l'âge des coureurs : du plus âgé au plus jeune. Récompenses pour les 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch ainsi que pour les premiers de chaque catégorie. Le coureur déjà récompensé au classement général, sera classé dans sa catégorie mais ne sera pas récompensé. De plus, chaque participant recevra un souvenir de l'épreuve. Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, déposées dès l'arrivée.

9/ DOPAGE : Les participants aux épreuves hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année, sera déclassé de l'épreuve. En cas de contrôle à posteriori, à l'épreuve, tout coureur impliqué se verra déclassé et devra rendre les dotations qu'il a perçues. Des contrôles inopinés pourront être effectués lors de l'épreuve.

10/ INSCRIPTIONS, RETRAIT DOSSARDS : Les droits d'engagement = **13€** pour les inscriptions ou pré-inscriptions sur internet **jusqu'au 27/05/2012** - (voir rubrique "inscription")
= **15€** pour les inscriptions à partir du 28 mai 2012 et jusqu'au jour de la course

Retrait des dossards le jour de la course entre 7h00 et 8h30 - Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte. Il faut : bulletin d'inscription + certificat médical valide ou photocopie de licence + droits d'engagement.

11/ DROITS A L'IMAGE : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.